

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 25 novembre 2021	N° 2021-614

Convocation du 18 novembre 2021

Aujourd'hui jeudi 25 novembre 2021 à 15h00 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Christine BOST à Mme Véronique FERREIRA
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON
M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY
Mme Stephanie ANFRAY à M. Bruno FARENIAUX
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie JUQUIN
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Pascale BRU

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET de 14h30 à 15h20 et à partir de 17h10 le 26 novembre
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU à partir de 18h45 le 25 novembre et à partir de 16h36 le 26 novembre
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Bernard-Louis BLANC à Mme Claudine BICHET le 25 novembre et à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Jean-François EGRON à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 14h30 le 26 novembre
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Mme Laure CURVALE à partir de 17h24 le 25 novembre
Mme Brigitte TERRAZA à M. Frédéric GIRO à partir de 17h06 le 26 novembre
Mme Brigitte BLOCH à Mme Laure CURVALE à partir de 18h19 le 25 novembre
Mme Brigitte BLOCH à M. Patrick PAPADATO à partir de 17h le 26 novembre
Mme Andréa KISS à Mme Brigitte TERRAZA le 25 novembre
M. Patrick PAPADATO à Mme Céline PAPIN de 12h à 14h30 le 26 novembre
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Delphine JAMET à partir de 18h19 le 25 novembre

Mme Marie-Claude NOEL à M. Patrick PAPADATO à partir de 15h06 le 26 novembre

M. Nordine GUENDEZ à Mm Myriam BRET le 26 novembre
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 17h32 le 25 novembre et le 26 novembre
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE le 25 novembre et à partir de 16h45 le 26 novembre
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT le 26 novembre
Mme Simone BONORON à Mme Béatrice SABOURET à partir de 18h20 le 25 novembre
Mme Simone BONORON à Mme Eva MILLIER de 10h43 à 14h30 le 26 novembre
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY à partir de 16h50 le 26 novembre
M. Gérard CHAUSSET à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 17h20 le 26 novembre
Mme Camille CHOPLIN à Mme Eve DEMANGE le 25 novembre
M. Max COLES à M. Dominique ALCALA à partir de 17h23 le 25 novembre
M. Didier CUGY à M. Olivier CAZAUX à partir de 12h24 le 26 novembre
Mme Laure CURVALE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH de 10h20 à 12h32 le 26 novembre
Mme Nathalie DELATTRE à M. Alain CAZABONNE à partir de 18h11 le 25 novembre

Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET le 26 novembre
Mme Fabienne DUMAS à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 15h55 le 26 novembre
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 14h30 le 26 novembre

M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT à partir de 18h15 le 25 novembre
M. Nicolas FLORIAN à M. Dominique ALCALA à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Guillaume GARRIGUES à M. Fabrice MORETTI à partir de 18h08 le 25 novembre
M. Maxime GHESQUIERE à M. Olivier CAZAUX le 26 novembre
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Nadia SAADI le 25 novembre
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY à partir de 17h50 le 25 novembre
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Nadia SAADI à partir de 17h50 le 25 novembre
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU le 25 novembre et à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 17h le 26 novembre
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Anne LEPINE à partir de 18h25 le 25 novembre
Mme Harmonie LECERF à Mme Delphine JAMET à partir de 18h15 le 25 novembre
M. Jacques MANGON à M. Thierry MILLET à partir de 18h40 le 25 novembre et le 26 novembre
M. Stéphane MARI à Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h50 le 26 novembre
Mme Eva MILLIER à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 16h40 le 26 novembre
M. Jérôme PEScina à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY à partir de 18h40 le 25 novembre
M. Michel POIGNONEC à M. Fabrice MORETTI à partir de 13h17 le 26 novembre
M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 13h17 le 26 novembre
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 12h26 le 26 novembre
Mme Marie RECALDE à M. Bruno FARENIAUX à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Fabien ROBERT à M. Michel LABARDIN à partir de 14h30 le 26 novembre
Mme Nadia SAADI à Mme Harmonie LECERF à partir de 17h le 26 novembre
Mme Béatrice SABOURET à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 16h30 le 26 novembre
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA à partir de 17h23 le 25 novembre
M. Thierry TRIJOLET à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 15h30 le 26 novembre
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON jusqu'à 18h40 le 25 novembre
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT à partir de 18h40 le 25 novembre et à partir de 12h02 le 26 novembre

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Absent en application de l'article 7 du règlement intérieur : M. Marc MORISSET le vendredi 26 novembre

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 25 novembre 2021	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Mission enseignement supérieur, recherche et innovation	N° 2021-614

Soutien à l'Université Bordeaux Montaigne pour l'enseignement du français langue étrangère aux réfugiés et demandeurs d'asile - Subvention - Décision - Autorisation

Monsieur Stéphane DELPEYRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'accueil des réfugiés est un enjeu de solidarité nationale et notre territoire s'est mobilisé pour y répondre.

Conformément à sa mission de référent à l'échelle du site bordelais pour l'enseignement du français langue étrangère et à sa vocation humaniste, l'Université Bordeaux Montaigne (UBM) a conçu, en 2017, sur la base de l'expérience acquise par le Département de français langue étrangère (DEFLE) en matière d'enseignement du Français langue étrangère (FLE), un programme global expérimental destiné aux réfugiés et demandeurs d'asile. Ce programme vise à l'intégration de ces publics dans la société française en leur permettant d'accéder à l'enseignement supérieur avec pour objectif une insertion professionnelle au moins équivalente à celle visée dans le pays d'origine. Il s'adresse à des personnes réfugiées, sous protection subsidiaire et demandeurs d'asile titulaires de l'équivalent du baccalauréat ou plus.

Innovant par de nombreux aspects, ce programme a pour objectif d'accompagner les étudiants dans tout leur parcours, de l'apprentissage du français à l'obtention d'un diplôme du supérieur ou/et à l'insertion professionnelle.

La Métropole a souhaité accompagner ce dispositif dès sa mise en place expérimentale.

Le DEFLE accueille ainsi des étudiants en exil depuis 2017, grâce à des financements obtenus du Conseil régional, de l'Agence universitaire de la francophonie (AUF) et de Bordeaux Métropole.

Pour autant, l'inscription au dispositif ne permettait pas aux étudiants d'être éligibles aux aides du Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) et cela pouvait entraîner une multitude de difficultés, susceptibles d'impacter leurs projets de poursuite d'études et d'intégration au sein de la société française.

Ainsi, afin de résoudre cette problématique, ce programme a évolué avec la création des Diplômes universitaires (DU) passerelle par le réseau Migrants dans l'enseignement supérieur (MenS). Ces DU, reconnus par le ministère comme un diplôme, permettent aux

étudiants réfugiés et bénéficiant de la protection subsidiaire de moins de 28 ans de bénéficier des aides du CROUS.

Pour cette raison, le DEFLE de l'UBM, en partenariat avec l'Université de Bordeaux (UBx) et l'Association internationale de mobilisation pour l'égalité (AIME), a créé le DU passerelle « TREMPLIN ».

Présentation et objectifs du D.U. TREMPLIN

Le DU vise, par le biais de l'inclusion, à l'acquisition de compétences linguistiques, méthodologiques et culturelles afin de favoriser la réalisation du projet de reprise d'études des étudiants en exil.

La création de ce DU s'inscrit par ailleurs dans l'un des objectifs de l'action 5 -accueil et accompagnement des étudiants et chercheurs migrants - de la Convention de coordination territoriale (CCT), signée le 1er avril 2020, par sept établissements de la région Nouvelle-Aquitaine (Université de Bordeaux, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Université de La Rochelle, Université Bordeaux Montaigne, Bordeaux Sciences Politiques, Bordeaux Sciences Agro et Bordeaux INP (Institut polytechnique de Bordeaux)).

Cette coopération marque la volonté des établissements signataires de travailler ensemble pour améliorer l'accueil et l'intégration des étudiants et universitaires migrants sur le territoire de la Nouvelle- Aquitaine.

Ce programme s'adresse aux jeunes en situation d'exil, résidant en Gironde et titulaires du baccalauréat ou équivalent.

Le DU accueillera 60 étudiants en septembre 2021 : 30 places sont réservées aux étudiants en exil déjà inscrits à des cours de français au sein du DEFLE et 30 places sont proposées à de nouvelles candidatures.

Contenu de la formation

- Apprentissage du français :

Le DU TREMPLIN comprend 16h de cours de français par semaine, dispensées par le DEFLE. L'objectif est d'emmener les étudiants au niveau de français requis pour intégrer la filière d'enseignement supérieur visée. Les étudiants inscrits au DU TREMPLIN seront intégrés dans les groupes d'enseignement du français du DEFLE, en fonction de leur niveau.

L'étudiant qui a respecté l'obligation d'assiduité et qui a réussi le niveau, obtiendra un Diplôme universitaire d'études françaises (DUEF) et pourra passer, s'il le souhaite, l'examen DELF (Diplôme d'études en langues française) /DALF (Diplôme approfondi de langue française).

- Découverte de l'environnement culturel, sociétal, universitaire :

chaque semestre, un peu plus de 40h d'activités et visites sont proposées aux étudiants du DU :

- activités physiques organisées avec les départements d'activités sportives des établissements partenaires ;
- activités culturelles organisées avec les départements des relations internationales et culturels des deux Universités partenaires (visites et/ou sorties au théâtre, musée) ;
- visites des services universitaires : bibliothèques, restaurants, administration, service social, service médical ;

- visites et présentation des institutions et services publics.

- Construction du projet professionnel

Afin d'accompagner la construction des projets de reprise d'études, plusieurs ateliers sont proposés aux étudiants tout au long de leur parcours et selon leur niveau de français :

- ateliers CV, lettre de motivation et entretien ;
- ateliers de construction du projet professionnel ;
- cours de méthodologie universitaire ;
- présentation du système d'enseignement supérieur français ;
- participation à des cours en immersion dans la formation souhaitée au sein des établissements signataires de la CCT.

Accompagnement complémentaire

En parallèle des cours de français, le DU propose un accompagnement et un suivi plus global afin de favoriser l'intégration et la réalisation du projet de reprise d'études de chaque étudiant.

Accompagnement académique : des tuteurs accompagnent les étudiants du DU, à raison de 2h par semaine. Ils assurent un soutien académique et méthodologique aux étudiants.

Accompagnement numérique : l'Université de Bordeaux, partenaire du dispositif, propose aux étudiants du DU de passer la certification PIX afin d'évaluer leurs compétences numériques. Les étudiants peuvent par ailleurs bénéficier de matériel informatique grâce aux associations SAVE MARKET et ENVIE GIRONDE

Accompagnement culturel et social : l'association AIME (Accueil et intégration des migrants et des exilés) met en relation des étudiants francophones inscrits dans l'enseignement supérieur avec des étudiants migrants. Ce compagnonnage favorise la pratique du français de manière informelle et régulière. Une assistante sociale de l'Université Bordeaux Montaigne, expérimentée dans l'accompagnement des personnes en exil, consacre une partie de son temps aux étudiants du DU.

Information juridique : les étudiants du DU peuvent prendre rendez-vous auprès du service d'information juridique de la Clinique du droit de Bordeaux pour obtenir des informations d'ordre juridique.

Plan de financement

Bordeaux Métropole soutien ce programme depuis 2018 avec un soutien chaque année à hauteur de 40 000 €. L'année universitaire 2020 – 2021 a vu la suspension contrainte de ce programme durant la crise sanitaire qui n'était pas compatible avec un enseignement en distanciel mais avec toutefois une continuité de suivi pour les étudiants en cours de parcours.

Dans ce cadre, l'Université Bordeaux Montaigne sollicite le soutien financier de Bordeaux Métropole à hauteur de 40 000 € TTC en fonctionnement pour un budget global 243 684 € TTC pour 2021 - 2022.

	Budget 2021 - 2022	Budget 2019 - 2020	Budget 2018 - 2019
Budget global	243 684 €	131 660 €	184 829 €

Charges de personnel	200 684 € Soit 82,35 % du budget total	110 311 € Soit 83,80 % du budget total	96 647 € Soit 52,29% du budget total
% de participation de BM / Budget global	40 000 € Soit 16,41 %	40 000 € Soit 30,39 %	40 000 € Soit 21,64 %
% de participation des autres financeurs / budget global		Conseil régional nouvelle Aquitaine : 50 900 € Soit 38,66 %	Conseil régional nouvelle Aquitaine : 80 000 € Soit 43,28 %
			COMUE : 37 416 € Soit 20,24 %
	Fonds européens 106 560 € Soit 43,73 %	AUF + campus FLE ADCUEFE : 21 000€ Soit 15,95 %	AUF + AIME : 9 173,88 € Soit : 4,96 %

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

VU l'article L5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU la demande en date du 15 juillet 2021,

VU la délibération du Conseil de la Métropole n°2016/425 du 8 juillet 2016 adoptant la stratégie de Bordeaux Métropole en matière d'enseignement supérieur, recherche et innovation,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE la demande de subvention de l'Université Bordeaux Montaigne à hauteur de 40 000 € pour son programme d'actions 2021-2022 est recevable dans la mesure où celle-ci, par son action participe à l'objectif de la Métropole, dans le contexte particulier d'accueil des réfugiés et demandeurs d'asile, d'une haute qualité d'accueil et d'études en interaction forte avec l'ensemble du territoire métropolitain et les communes,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de fonctionnement à hauteur de 40 000 € à l'Université Bordeaux Montaigne pour la mise en œuvre du programme spécifique pour l'enseignement du français langue étrangère aux réfugiés et demandeurs d'asile.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée déterminant les conditions de règlement de la subvention précitée.

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2021, chapitre 65, article 657382, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 novembre 2021

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 2 DÉCEMBRE 2021	Pour expédition conforme, le Vice-président,
PUBLIÉ LE : 2 DÉCEMBRE 2021	 Monsieur Stéphane DELPEYRAT